

Image not found or type unknown



Démission heure supplémentaire

Par **Jerome7701**, le **11/03/2019** à **13:24**

Bonjour, je démissionne de mon poste de chaudronnier en seine et Marne, j'ai plus de 50 heures supplémentaires qui peuvent être prises en récupération mais que je préfère me faire payer avec mon solde de tout compte et le chef d'atelier m'a dit qu'il fallait que je les prennes en récupération que j'étais obligé . Je voulais savoir si ils sont obligés de me les faire poser où si je peux me les faire payer . Merci